

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.245.2007.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES VOIES NAVIGABLES  
D'IMPORTANCE INTERNATIONALE (AGN)

GENÈVE, 19 JANVIER 1996

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS À L'ACCORD AGN<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.161.2006.TREATIES-1 du 28 février 2006 concernant les amendements proposés à l'Accord susmentionné, communique :

Aucune des Parties contractantes à l'Accord n'ayant notifié d'objection dans un délai de douze mois à compter de la date de la notification dépositaire susmentionnée, les amendements proposés à l'Accord ont été réputés acceptés, conformément au quatrième paragraphe de l'article 12, et entreront en vigueur pour toutes les parties contractantes trois mois après la date de cette notification, soit le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Le 1<sup>er</sup> mars 2007



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.161.2006.TREATIES-1 du 28 février 2006 (Proposition d'amendements à l'Accord)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponibles sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.